

Justificatif généré le 28/10/2024

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 28/10/2024

Département : Paris (75)

URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/7501JAL20240000006625_2024-10-11

N° d'annonce : 7501JAL20240000006625_2024-10-11

RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS
EXTRAIT DE JUGEMENT - JUGEMENT D'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE
REDRESSEMENT JUDICIAIRE
JUGEMENT EN DATE DU 11 OCTOBRE 2024

THEO-OM

Société par actions simplifiée

Siège social : 68 avenue du Maine 75014 Paris Les Ateliers Gaité -
Local 113 A

898886932 R.C.S. Paris

Activité : Salon de coiffure mixte et vente de produits accessoires se rapportant à l'activité.

Greffe du tribunal de Paris. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 13 septembre 2024 désignant : administrateur Selarlu Ascagne Aj en la personne de Me Julie Lavoit 25 bis rue Jasmin 75016 Paris,, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire Selarl Asteren en la personne de Me Charles-Axel Chuine 55 rue de Lyon 75012 Paris,. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.